

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 2 Mars 2026

DELIBERATION N° 08/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadja, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, RIOUAL Françoise, Mme REVOL Mylène, WAHARTE Stéphane.

Absents excusés : M. GACHON Loïc, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette.

Absents : Mme SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 20 février 2026

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur de la Solidarité.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 13 (treize).

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix (treize voix).

La séance est ouverte à 18h37.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le débat d'orientation budgétaire et la délibération 05/2026 du conseil d'administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 28 janvier 2026.

Vu la production d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels produite par l'ordonnateur et validée par le comptable.

Vu la délibération n° 07/2026 reprenant et affectant par anticipation dans l'attente du vote du compte administratif et de la production du compte financier unique les résultats de l'exercice 2025.

Considérant que le budget primitif constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'un établissement public local.

Considérant que dès validation par l'organe délibérant, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Considérant, par ailleurs, que le budget se présente en deux parties, chacune devant être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses :

- une section de fonctionnement, retraçant schématiquement toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services,
- une section d'investissement, présentant les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, financés par les ressources propres du CCAS, par des dotations et subventions ou éventuellement par l'emprunt.

Considérant que Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Vitrolles, après avoir exposé la synthèse du Débat d'Orientation Budgétaire du 28 janvier 2026, soumet aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2026 dont les Recettes et les Dépenses s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement	chap	Dépenses	chap	Recettes
Opération réelle	011	392 400,00	002	462 336,27
	012	1 235 000,00	013	108 500,00
	65	184 746,27	70	143 310,00
	66	20 000,00	74	1 188 000,00
	67	0,00	75	3 500,00
	68	500,00		
Opération d'ordre	023	40 000,00		
	042	33 000,00		
		1 905 646,27		1 905 646,27

Section d'investissement	chap	Dépenses	chap	Recettes
Opération réelle	20	3 000,00	001	465 894,65
	21	55 234,65	16	600 000,00
	23	1 200 000,00	20	150 000,00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

	16	31 000,00	10	340,00
	27	4 000,00	27	4 000,00
Opération d'ordre			021	40 000,00
			040	33 000,00
		1 293 234,66		1 293 234,66

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

Approuve le Budget Primitif 2026, chapitre par chapitre, selon le document joint et le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Maryline CZURKA



